



Conseil économique et social

Distr. limitée
30 juin 2023
Français
Original : anglais

Comité du programme et de la coordination

Soixante-troisième session

30 mai-30 juin 2023

Projet de rapport

Rapporteur : M. Rouven **Klein** (Allemagne)

Additif

Questions relatives au programme : projet de budget-programme pour 2024

[Point 3 a)]

Programme 24 Communication globale

1. À sa 9^e séance, le 2 juin 2023, le Comité a examiné le programme 24 (Communication globale) (projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022) [[A/78/6 \(Sect.28\)](#)].
2. La Secrétaire générale adjointe à la communication globale a présenté le programme et a répondu, avec les autres représentants du Secrétaire général, aux questions posées par le Comité lors de l'examen du programme.

Débat

3. Les délégations ont salué le travail essentiel fait par le Département de la communication globale pour mobiliser le soutien mondial en faveur de l'action de l'Organisation des Nations Unies, notamment ses activités visant à lutter contre la mésinformation et la désinformation et les discours de haine et à attirer l'attention sur l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Certaines délégations se sont félicitées que le Département s'attache à fournir des informations exactes, impartiales, nuancées et objectives en temps voulu.
4. Plusieurs délégations ont pris note des efforts faits par le Département pour diffuser des informations factuelles, intéressantes et accessibles au moyen de nombreux médias, notamment le site Web de l'Organisation des Nations Unies et les comptes de médias sociaux. Certaines délégations se sont félicitées du soutien apporté par le Département aux États Membres sur les questions touchant la pandémie de



maladie à coronavirus (COVID-19) et de la promotion de la campagne « Verified » visant à contrer la propagation d'informations erronées sur la pandémie. Des précisions ont été demandées sur les enseignements tirés de la pandémie, notamment les difficultés rencontrées pour ce qui est de lutter contre la désinformation par la fourniture d'informations vérifiées et factuelles. Certaines délégations ont demandé davantage d'informations sur la communication en situation de crise et sur la manière dont le Département procédait à cette communication.

5. Certaines délégations ont engagé le Département à poursuivre ses activités de lutte contre les discours de haine, la désinformation et la désinformation en promouvant la tolérance, le dialogue, la coexistence pacifique et l'édification de sociétés équitables, pacifiques et inclusives. Une délégation a encouragé le Département à redoubler d'efforts pour combattre le racisme, les discours de haine et les propos discriminatoires, en particulier ceux visant les Asiatiques, les personnes d'ascendance africaine et les Africains. Elle a estimé qu'il était de plus en plus important de propager les messages et les travaux de l'Organisation des Nations Unies dans un monde turbulent. Elle a souligné que les activités du Département étaient étroitement liées à l'idée que les gens se faisaient de l'ONU et, à cet égard, a demandé au Département de veiller à ce que les informations diffusées par l'ONU soient objectives, neutres, exactes, impartiales, exhaustives, nuancées, cohérentes et actualisées. Elle a dit souhaiter entendre davantage les voix des pays en développement et des pays touchés par les discours de haine, le racisme et les propos discriminatoires car, selon elle, cela aiderait l'ONU dans l'action que celle-ci menait auprès de ces États Membres.

6. En ce qui concerne le multilinguisme, les délégations ont souligné son importance et pris note des efforts faits par le Département pour parler aux publics du monde entier dans de nombreuses langues et sur de multiples plateformes afin de leur faire connaître l'histoire de l'ONU et de les persuader de soutenir les travaux de l'Organisation. Certaines délégations ont souligné la nécessité de faire preuve d'agilité et préconisé que le multilinguisme soit appliqué à la diffusion de l'information au public d'une manière stratégique et créative. Une délégation a rappelé qu'il importait de veiller au multilinguisme et au respect de la parité des six langues officielles de l'ONU dans la diffusion de l'information pour garantir la véracité des informations fiables et dans la diffusion des documents et des nouvelles de l'ONU.

7. Un groupe de délégation a souligné que les contenus multilingues facilitaient la diffusion d'informations actualisées sur de nombreuses questions à des millions de personnes à travers le monde et aidaient les différents nationalités et groupes ethniques à mieux comprendre les activités de l'ONU, ce qui améliorerait l'image de l'ONU et la réputation du système multilatéral. Certaines délégations ont déclaré avec fermeté que le Département devrait utiliser les six langues officielles de l'ONU en toute égalité, réduire l'écart entre l'anglais et les cinq autres langues et veiller à traiter toutes les langues officielles de l'ONU sur un pied d'égalité dans toutes ses activités. Une délégation a fait remarquer que le chinois était la langue la plus parlée au monde, 1,5 milliard de personnes, soit un cinquième de la population mondiale, la pratiquant, et, à cet égard, a demandé des précisions sur les initiatives qui seraient prises par le Département pour diffuser les messages de l'ONU à ces 1,5 milliard de personnes.

8. Une délégation a pris note avec satisfaction des activités menées par le Département pour promouvoir le multilinguisme, qui ne se limitaient pas aux six langues officielles mais allaient plus loin, en faisant remarquer que des contenus destinés aux médias numériques étaient produits tous les jours en hindi, kiswahili et portugais.

9. Une délégation a estimé que le multilinguisme favorisait l'inclusion et la tolérance et que la parité des langues devrait être une réalité et pas seulement une aspiration. Elle a préconisé que tous les documents, décisions, rapports, et déclarations du Secrétaire général soient publiés dans toutes les langues officielles afin de permettre à l'Organisation de remplir son mandat.

10. Une délégation a déclaré avec force que le multilinguisme était un principe fondamental de l'ONU et devrait être une priorité du Département. Elle a estimé que l'accès équitable à l'information dans toutes les langues officielles de l'ONU devrait être une priorité de tous les services d'information des Nations Unies. Elle a mentionné les paragraphes 28.45 à 28.47 du document intitulé « Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022 » [A/78/6 (Sect. 28)], qui portaient sur les enseignements tirés de l'exécution du programme, et a appelé l'attention sur la phrase « mettre à disposition des vidéos en direct et à la demande sur de multiples plateformes et en plusieurs langues permet d'atteindre un public plus vaste dans le monde entier ». Elle a noté que le Département avait constaté en fin de compte que la diffusion de contenus sur diverses plateformes dans toutes les langues permettait d'atteindre un public plus vaste dans le monde entier. Elle a rappelé que la question de l'introduction des métadonnées dans toutes les langues était soulevée depuis des années à tous les niveaux possibles ; le fait que le Département reconnaissait que le multilinguisme permettait d'atteindre un public plus vaste dans le monde entier lui faisait penser à une personne qui, après avoir créé la roue, en venait à constater que la roue permettait d'accélérer le transport et décidait d'inclure cette constatation dans les enseignements de l'expérience et les changements prévus.

11. Une délégation a exprimé son fort soutien aux trois sous-programmes du Département et aux plans correspondants, ainsi qu'aux activités menées par le Département pour lutter contre la propagation de la désinformation et de la désinformation. À son avis, bien que les trois sous-programmes contribuent au même objectif général, le Département devrait définir précisément et distinctement les objectifs de chaque sous-programme de sorte que les objectifs et les mesures des résultats soient mieux corrélés.

12. En ce qui concerne la stratégie et les facteurs externes pour 2024, et plus précisément le paragraphe 28.10, certaines délégations ont approuvé la prise en compte des questions de genre dans les activités opérationnelles, les produits et les résultats du Département. Il a été estimé que la représentation des femmes dans les produits de communication et de média était indispensable pour promouvoir l'avancement des femmes et l'égalité des genres et réaliser les objectifs de l'Organisation.

13. Une délégation a insisté sur l'importance qu'il y avait à réduire la fracture numérique entre les genres pour promouvoir l'avancement des femmes et des filles, et a demandé des précisions sur les activités menées par le Département dans ce domaine. Une autre délégation a elle aussi appelé l'attention sur la nécessité de s'attaquer à la question de la fracture numérique mais a évoqué le creusement des inégalités qui avait des effets pernicioseux sur le paysage de l'information et entraînait l'inégalité d'accès à une information fiable, actualisée, crédible et multilingue, notamment la propagation de la désinformation, de la désinformation, des informations fallacieuses et des discours de haine.

14. En ce qui concerne le sous-programme 1 (Services relatifs aux campagnes et aux opérations dans les pays), certaines délégations ont réaffirmé l'efficacité des campagnes d'information spécialisées pour ce qui est d'appeler l'attention mondiale sur les questions les plus importantes et de mobiliser le soutien et l'action à l'échelle du monde en faveur du développement durable, de la lutte contre les changements climatiques, de la paix et de la sécurité et des droits humains. Les initiatives créatives

et novatrices entreprises par le Département pour mettre en œuvre ses politiques en matière d'information, notamment les directives sur les stratégies et la communication en temps de crise destinées aux coordonnateurs résidents, aux responsables et aux équipes de pays des Nations Unies, ont été saluées.

15. En ce qui concerne le paragraphe 28.21 d), une délégation s'est félicitée de l'intention déclarée du Département de s'efforcer d'être une source d'informations fiables et factuelles, propre à promouvoir l'action, les principes et les objectifs de l'Organisation. Elle a noté avec satisfaction que le Département s'attachait à donner des orientations sur la lutte contre la mésinformation et la désinformation et à produire et promouvoir des contenus visant à contrer les discours fallacieux et renforcer la confiance du public à l'échelle mondiale.

16. Une délégation a noté avec satisfaction que le Département continuait d'élargir son audience en utilisant des méthodes stratégiques et fondées sur des données pour atteindre des publics divers, notamment les jeunes. Elle a demandé des précisions sur la manière dont le Département exploitait les données pour organiser son programme de travail selon les priorités.

17. Une délégation a souligné le rôle essentiel et important joué par le Département pour ce qui est de veiller à ce que la diffusion de l'information reste neutre. Selon elle, il serait contre-productif pour le Département de simplement appeler l'attention sur les problèmes, mais il était important que le Département respecte son code de conduite dans l'exécution de ses mandats. Elle a estimé que, dans certains cas, les informations auraient pu être diffusées avec une plus grande précision, et a réaffirmé que le Département était chargé de veiller à ce que les décisions des États Membres qui étaient reflétées dans les résolutions adoptées par l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et d'autres organes soient diffusées de manière exacte et impartiale.

18. En ce qui concerne le paragraphe 28.28 et la figure 28.III qui présentaient, comme mesure des résultats, le nombre d'abonnés sur l'ensemble des médias sociaux, une délégation a demandé pourquoi le résultat escompté en 2023 était de 1,5 million d'abonnés de moins par rapport à 2022, où le nombre d'abonnés avait atteint plus de 64,5 millions.

19. En ce qui concerne le résultat 3 du sous-programme 1 (mobilisation accrue du public en faveur des priorités relatives à la paix et la sécurité mondiales), certaines délégations ont accueilli avec satisfaction l'activité du Département concernant les priorités relatives à la paix et à la sécurité mondiales et la coopération entre le Département de la communication globale, le Département des opérations de paix et le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix. Un certain nombre de délégations ont salué l'aide apportée aux missions de maintien de la paix dans la lutte contre la désinformation. Certaines délégations ont salué les efforts faits par le Département de la communication globale pour contrer la mésinformation dirigée contre les soldats de la paix des Nations Unies.

20. Une délégation a pris note avec satisfaction de la campagne Service et sacrifice qui visait à protéger et à honorer le personnel de maintien de la paix des missions. Elle a estimé que la présence du Département à l'installation artistique interactive à Times Square, qui rendait hommage aux Casques bleus et à celles et ceux qui œuvraient ensemble pour édifier et maintenir la paix dans le monde entier, mettait à l'honneur le service des soldats de la paix et témoignait de l'engagement du Département en faveur de la protection des soldats de la paix. Une autre délégation a demandé si la déclaration de la présidence du Conseil de sécurité sur la Journée internationale des Casques bleus des Nations Unies avait été publiée et de quelle façon l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus du Secrétaire général

s'appliquait aux activités du Département. Une autre délégation a estimé que la question de la mésinformation et de la désinformation était vaste et exprimé son intention de présenter un libellé tendant à inclure la manipulation de l'information dans le programme, le cas échéant.

21. Une délégation a constaté que, d'après les chiffres de mai 2023, le site Web de l'ONU (www.un.org) était consulté environ 250 millions de fois par an, et que le nombre de consultations du site Web consacré aux missions de maintien de la paix des Nations Unies (www.peacekeeping.un.org) avait atteint 565 000 ce mois-là. À cet égard, elle a demandé sur quelle base on s'était fondé pour établir pour 2024 l'objectif de 80 000 vues présenté au paragraphe 28.32 et dans la figure 28.IV, sachant les bons résultats enregistrés sur les sites susmentionnés.

22. En ce qui concerne le sous-programme 2 (Services d'information), une délégation a noté avec satisfaction que le Département prévoyait d'utiliser la plateforme de télévision en ligne des Nations Unies dans les six langues officielles, d'après le résultat 3. Elle a salué les efforts faits par le Département pour fournir un appui en matière de communication et d'accès pour les personnes handicapées et a demandé à cet égard si le sous-titrage était prévu sur la plateforme.

23. En ce qui concerne le paragraphe 28.35 c) et l'accent mis sur le multilinguisme, une délégation s'en est félicitée et a rappelé que le Comité de l'information a appelé l'attention sur l'importance du multilinguisme, et elle a demandé quels critères seraient utilisés pour mettre en œuvre les volets liés au multilinguisme.

24. En ce qui concerne le sous-programme 3 (Services de diffusion et de partage du savoir), une délégation a évoqué le paragraphe 28.50 c). Elle a noté que le Département entendait organiser des programmes d'information et d'éducation sur l'Holocauste, et s'est réjouie de cette bonne initiative. Cela étant, selon elle, les dispositions de la résolution 76/250 de l'Assemblée générale allaient un peu plus loin car l'Assemblée a demandé au programme de communication des Nations Unies sur l'Holocauste ainsi qu'à toutes les institutions spécialisées des Nations Unies concernées de continuer à développer et à mettre en œuvre des programmes visant à lutter contre le négationnisme et la déformation de l'Holocauste. Elle a demandé comment le Département prévoyait de continuer d'appliquer les dispositions de la résolution 76/250 dans ses futurs travaux.

25. Une autre délégation a souligné l'importance de la résolution 76/250 de l'Assemblée générale qui permettait, selon elle, de dénoncer et de contrer les tendances inquiétantes à la minimisation, à la déformation ou à la négation de l'Holocauste. Elle a indiqué qu'elle approuvait et soutenait fermement les activités du Département visant à exécuter les tâches prescrites dans la résolution, tâches qui faisaient partie du programme de travail de 2024.

26. En ce qui concerne le paragraphe 28.54 et l'augmentation du nombre de téléchargements uniques de contenus de l'ONU sur les plateformes de l'Organisation, une délégation a fait valoir que l'augmentation des chiffres au cours de ces dernières années témoignait clairement de l'importance des travaux menés dans le cadre du sous-programme et des activités du Département. À cet égard, elle a salué le travail du Département et lui a exprimé son plein appui.

27. En ce qui concerne le résultat 2 du sous-programme 3 (renforcement de la mobilisation et de l'action en faveur des objectifs de développement durable parmi la communauté mondiale du football), une délégation a dit soutenir l'initiative « Football for the Goals » qui avait permis de mobiliser la communauté du football aux fins de la sensibilisation d'un public plus large aux objectifs de développement durable. Elle a demandé comment le résultat escompté pour 2024, qui était présenté dans la figure 28.X, avait été calculé et s'il était réaliste.

28. Bien que les questions relatives aux parties du programme qui traitaient des ressources ne relèvent pas du Comité, une délégation a engagé le Département à prêter une attention particulière à la mise en œuvre de réformes en matière de personnel qui, selon elle, tendaient à augmenter les effectifs et avaient donc des incidences plus lourdes sur le budget. Elle a estimé que la principale raison d'une telle augmentation devrait être un gain d'efficacité, surtout dans le contexte des ressources financières limitées. Une autre délégation a noté que le Département proposait la création d'un poste pour chaque langue et a estimé que ce nombre de postes ne serait pas suffisant pour garantir l'accessibilité de toutes les informations sur les manifestations diffusées sur le site Web média de l'ONU (media.un.org). Elle a réaffirmé que cela concernait toutes les langues officielles autres que l'anglais et a prié les représentantes et représentants d'autres États Membres de soulever la question dans d'autres contextes. Elle a noté que le Département était d'une taille importante et était doté d'une structure étendue conçue pour traiter les problèmes les plus compliqués auxquels l'ONU pourrait être confrontée et que ses ressources lui permettraient de mettre en application de nouvelles pratiques et méthodes à une échelle qui ne pouvait être envisagée qu'à l'ONU. Une autre délégation a noté avec préoccupation que la composition des effectifs du Département n'était pas équilibrée et a demandé au Département de prendre des mesures pour améliorer la représentation géographique en recrutant davantage de personnes originaires de pays en développement sous-représentés.

Conclusions et recommandations

29. **Le Comité a félicité le Département de la communication globale pour les travaux importants qu'il menait et pour ses efforts visant à appliquer la stratégie de communication globale, notamment en veillant à ce que ses communications soient stratégiques, coordonnées et axées sur le public et sur l'impact et en mettant l'accent sur le multilinguisme dès le stade de la planification, ainsi qu'en diffusant en temps voulu des informations exactes, impartiales, inclusives, complètes, nuancées, cohérentes et objectives.**

30. **Le Comité a réaffirmé que le multilinguisme était une valeur fondamentale de l'Organisation des Nations Unies et que l'égalité des six langues officielles de l'Organisation était d'une importance primordiale. Il a souligné qu'il importait d'utiliser pleinement et de traiter également toutes les langues officielles de l'Organisation dans toutes les activités du Département de la communication globale, de manière à éliminer l'écart entre l'emploi de l'anglais et celui des cinq autres langues officielles.**

31. **Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale prie instamment le Secrétaire général de poursuivre ses efforts pour assurer l'égalité absolue des six langues officielles sur tous les sites Web et les plateformes de médias sociaux de l'Organisation et de redoubler d'efforts pour développer, gérer et tenir à jour les sites Web multilingues de l'Organisation, y compris la télévision en ligne des Nations Unies, le contenu et les métadonnées vidéo de celle-ci, et sa propre page Web dans un souci d'équilibre entre toutes les langues officielles de l'Organisation.**

32. **Le Comité a souligné le rôle essentiel joué par le Département de la communication globale pour lutter contre la propagation de la mésinformation, de la désinformation et de la manipulation de l'information.**

33. **Le Comité s'est félicité que le Département s'efforce de diffuser aussi des informations exactes et pertinentes dans des langues autres que les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies, conformément à ses mandats.**

34. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général, et en particulier le Département de la communication globale, de continuer de contribuer à marquer les journées et autres célébrations internationales qu'elle a instituées et de faire connaître et de promouvoir ces manifestations, en application de ses résolutions portant sur la question et en coopération avec les institutions spécialisées chargées de les organiser, selon qu'il conviendrait.

35. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale approuve le descriptif du programme 24 (Communication globale) du projet de budget-programme pour 2024, sous réserve des modifications suivantes :

Orientations générales

Paragraphe 28.5

Après « À une époque où la mésinformation », insérer « , la désinformation, la manipulation de l'information ».

Sous-programme 1

Services relatifs aux campagnes et aux opérations dans les pays

Paragraphe 28.21 d)

Remplacer « et la désinformation » par « , la désinformation et la manipulation de l'information ».

Sous-programme 3

Services de diffusion et de partage du savoir

Résultat 3

Titre

Remplacer « mobilisation accrue des influenceurs » par « intensification des activités de communication et de sensibilisation ».

Paragraphe 28.58

Remplacer « et à la désinformation » par « , à la désinformation et à la manipulation de l'information ».

Paragraphe 28.59

Remplacer « un appui leur sera fourni » par « le Département leur fournira, dans le cadre des activités relevant de son mandat, un appui ».